

Conseil communal de Vufflens-la-Ville – 8 octobre 2025

Rapport de la Commission chargée d'analyser le préavis municipal N° 7/2025 « Complément au préavis municipal N°12/2024 sur l'éclairage public »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères,

La Commission, composée de :

- Monsieur **Samuel Berthoud**
- Monsieur **Marco Grilli**
- Monsieur **Quentin Riva** (Président)

a été mandatée afin d'analyser le préavis 7/2025 « Complément au préavis n°12/2024 sur l'éclairage public – Pour l'intégration d'un éclairage dynamique et d'un module de télégestion » Réfection de l'éclairage public.

août

Une rencontre a eu lieu le 26 ~~septembre~~ 2025 avec la municipalité (Olivier Duperrut, Pascal Berchier), afin de répondre à diverses questions.

Points principaux :

Nous relevons avec satisfaction que le préavis n°12/2024 a été réexaminé à la suite des différentes questions soulevées lors du dernier conseil municipal.

Alors qu'il avait été initialement envisagé de solliciter une seule offre, la démarche a été élargie pour intégrer d'autres propositions et bénéficier de l'avis d'un ingénieur spécialisé, auteur d'une thèse portant spécifiquement sur l'éclairage public et ses impacts sur la faune et l'environnement.

Il est toutefois à noter que la commission n'a pas pris connaissance de ladite thèse.

Les nouvelles fonctionnalités ajoutées à la solution retenue dans le préavis n°12/2024 sont les suivantes :

- un système de télégestion centralisée ;
- un éclairage dynamique et adaptatif.

Ces évolutions présentent plusieurs avantages :

1. Économie d'énergie et réduction des coûts

L'intensité lumineuse s'adapte en fonction des besoins réels (trafic, présence de piétons, conditions météorologiques), ce qui permettrait une réduction de la consommation électrique.

Moins d'heures d'éclairage à pleine puissance se traduisent par une baisse de la facture énergétique communale.

2. Réduction de la pollution lumineuse

L'éclairage n'est activé qu'en cas de nécessité, évitant tout excès.

Cela permet de préserver le ciel nocturne ainsi que la biodiversité (insectes, oiseaux, chauves-souris).

3. Amélioration de la sécurité

L'éclairage s'intensifie automatiquement lors du passage de véhicules, cyclistes ou piétons, garantissant une meilleure visibilité.

Ce dispositif contribue à rassurer les usagers et à réduire les risques d'accidents ou d'agressions.

4. Durabilité accrue des installations

Une utilisation réduite à pleine puissance devrait limiter l'usure des lampes LED et des systèmes.

Cela engendrerait une diminution des besoins de maintenance et des remplacements plus espacés.

5. Souplesse et pilotage intelligent

Programmation possible de différents scénarios (nuit, événements, conditions météorologiques).

Intégration facilitée dans une logique de « ville intelligente » : gestion centralisée et suivi de la consommation.

6. Impact environnemental positif

Une consommation réduite contribue à limiter les émissions de CO₂ (hors électricité 100 % renouvelable).

La faune nocturne bénéficie d'un éclairage plus doux et ciblé, mieux adapté à son rythme biologique.

Ces fonctionnalités apporteraient une véritable valeur ajoutée pour la commune, notamment en termes de flexibilité, d'autonomie, de réactivité et de performance dans la gestion de l'éclairage public.

Cette solution s'inscrit dans l'air du temps et permettra non seulement une modernisation de l'éclairage public, répondant aux besoins de la commune et de ses habitants, mais aussi une meilleure prise en compte de l'environnement naturel.

Après examen de plusieurs devis, le choix s'est porté sur le prestataire déjà partenaire de la municipalité, avec lequel des relations de confiance sont établies.

Selon la municipalité, la garantie prévue est de deux ans pour les lampes et de cinq ans pour le système de télégestion.

L'investissement supplémentaire s'élève à CHF 40'000.-, en plus des CHF 208'000.- précédemment acceptés, le tout amorti sur une période de 30 ans.

Conclusion

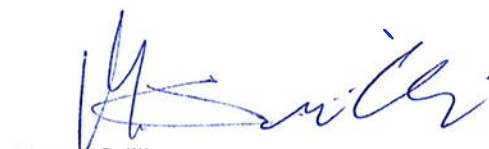
La Commission approuve cet investissement complémentaire, qui contribuera à l'optimisation et à la modernisation de l'éclairage public.

Ce dispositif permettra d'améliorer la sécurité des usagers, d'accroître l'efficacité énergétique, de réduire la pollution lumineuse et de préserver la faune, tout en offrant une gestion plus souple et adaptée aux besoins de la commune.

Fait à Vufflens-la-Ville, le 16 septembre 2025.



Samuel Berthoud



Marco Grilli



Quentin Riva (Président)